

Conseil Municipal

lundi 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 19 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia

EXCUSES : MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME MAES Françoise, MME DECOUT Sabine par pouvoir à MME DEVIGNE Stella , MME SOLTANI Nacera par pouvoir à M. KLEE Alain.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

Secrétaire de séance : KOSMALKI Emilie

OBJET : 2023-4-20

ORGANISATION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SANS HÉBERGEMENT ET ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DES MERCREDIS POUR L' ANNÉE 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les modalités des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M) et des Accueils Périscolaires des MERCREDIS (A.P) de l'année 2024 comme suit :

LIEUX

Espace MONTESSORI - rue Lusanger - Capacité d'accueil 96 enfants :

- pour les Accueils Périscolaires des Mercredis et les ACM des petites vacances scolaires.
- pour les Accueils des vacances d'été (en annexe).

Groupe scolaire DUNANT - Place Blain - Capacité d'accueil 240 personnes :

- pour les ACM des vacances d'été.

DATES

Accueils Périscolaires des mercredis :

- Les mercredis de janvier à décembre 2024 hors période de vacances scolaires et jours fériés.

Accueils Extra-Scolaires de petites et grandes vacances :

ACM VACANCES D'HIVER 2024

Préparation : samedi 24 février de 9h à 17h00

Animation : du 26/02 au 8/03 (10 jours)

Rangement bilan : vendredi 8/03 de 18h00 à 20h00

ACM VACANCES DE PRINTEMPS 2024

Préparation : samedi 20 avril de 9h à 17h00

Animation : du 22/04 au 3/05 (9 jours)

Rangement bilan : vendredi 3/05 de 18h00 à 20h00

ACM VACANCES D'AUTOMNE 2024

Préparation : samedi 19 octobre de 9h à 17h00

Animation : du 21 au 31 octobre (9 jours)

Rangement bilan : vendredi 31/10 de 18h00 à 20h00

FONCTIONNEMENT DE L'ACM

Horaires et âge des enfants

Les Accueils sont ouverts aux enfants âgés de 3-6 ans maternels à 6-17 ans inclus.

Plusieurs formules sont proposées avec repas du midi et goûter compris.

Les parents doivent déposer directement leurs enfants au lieu d'accueil en respectant les horaires choisis.

Péri matin : 7h30 à 8h30 (possibilité d'une arrivée échelonnée)

Formule 1 / 8h30 par jour : de 8h30 - 17h00.

Formule 2 / 7h00 par jour : de 10h00 - 17h00.

Formule 3 / 5h00 par jour : de 8h30 - 13h30 (uniquement pour les Accueils Périscolaires des Mercredis).

Péri soir : de 17h00 à 18h00 (possibilité d'un départ échelonné).

Public accueilli

Les Accueils sont ouverts en priorité aux enfants habitant Lallaing ou hébergés chez une assistante familiale Lallinoise.

Les enfants scolarisés à Lallaing mais habitant une commune extérieure seront prioritaires sur les enfants résidant hors de la ville, non scolarisés à Lallaing, en fonction des places disponibles restantes.

TARIFS

Les familles auront la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) pour un ou plusieurs mercredis pour les Accueils Périscolaires et à la semaine (formules et péricentres) pour les ACM par réservation via l'Espace Famille (EF) sur internet.

Une fois la facture disponible sur l'EF, les paiements se feront avant service fait, en ligne (CB / Prélèvement) ou par chèque. Toute facture non payée avant le début de l'action entraîne l'annulation directe de la réservation et l'enfant ne sera pas accueilli au centre.

Les familles pourront payer en plusieurs fois uniquement pour les vacances d'été.

Les tarifs sont calculés, pour tous, suivant les barèmes de participations familiales en heure/enfant prenant en compte le Quotient Familial CAF du Nord assumant la charge d'au moins un enfant et seront applicables sur tous les accueils extrascolaires (petites vacances hiver - printemps - automne - vacances d'été) et périscolaires (mercredis en période scolaire).

Un supplément par repas/enfant/jour sera facturé pour les inscriptions en même temps que le coût de l'accueil de manière systématique. Le tarif du repas est unique pour tous les Lallinois, soit 3,00 €.

Pour les enfants ne pouvant se restaurer avec les repas fournis par les ACM (notamment dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé, pour troubles, maladies et/ou intolérances alimentaires), les parents amèneront leur repas et le prix de la restauration ne leur sera pas facturé.

Pour les familles Lallinoises ne percevant aucune prestation familiale ou sociale de la CAF du Nord ou dont le Quotient Familial est supérieur à 700 €, le barème de 0,70€/heure/enfant sera appliqué. Un tarif extérieur est appliqué pour les familles résidant hors de Lallaing et dont le Quotient Familial CAF est supérieur à 700 €. Le barème de 0,90€/heure/enfant est alors mis en place pour l'accueil. Le tarif du repas sera de 4,00 €.

L'inscription d'enfants dont la famille est allocataire d'une CAF d'un autre département n'ouvre pas droit à l'aide LEA de la CAF du Nord.

Pour les enfants présentant un PAI indiquant des troubles, maladies, ou intolérances alimentaires, le repas ne sera pas facturé mais fourni par les parents.

Tout forfait entamé sera dû. Un remboursement sera possible pour une absence d'un jour (uniquement pour les AP du mercredi) et de 4 et/ou 5 jours consécutifs minimum, sur présentation d'un certificat médical.

Quotient Familial	Tarif de l'accueil/heure	Prix du repas/jour
De 0 à 369 €	0,25 €	3,00 €
De 370 à 499	0,45 €	3,00 €
De 500 à 700 € inclus	0,60 €	3,00 €
De 701 € et plus tarif Lallinois	0,70 €	3,00 €
De 701 et plus tarif extérieur	0,90 €	3,00 €

RÉSERVATIONS ET PAIEMENTS

pour les mercredis, au plus tard le lundi 12h00 précédant le mercredi souhaité.

VACANCES D'HIVER 2024 :

du 9/01 au 18/02/2024 pour les Lallinois ;
du 12 au 18/02 pour les extérieurs.

VACANCES DE PRINTEMPS 2024 :

du 25/03 au 14/04 pour les Lallinois ;
du 8 au 14/04 pour les extérieurs.

VACANCES AUTOMNE 2024 :

du 23/09 au 13/10 pour les Lallinois ;

du 7/10 au 13/10 pour les extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD sur l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement et Accueils Périculaires des mercredis pour l'année 2024 comme indiquée ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine est un vote par pouvoir de DEVIGNE Stella , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de KLEE Alain, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul